



Rapport Orientations Budgétaires



Le **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)** prévu par le code général des collectivités territoriales (article 2312-1 du CGCT), a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et s'appuie sur le présent rapport qui sera publié sur le site de Cœur de Sologne. C'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire.

Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire intercommunale.

Ce document précise les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en informant sur les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions. Les relations financières entre les communes et l'EPCI sont également évoquées.

Il propose des engagements pluriannuels et fait un point sur la structure et la gestion de la dette et sur l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire donne lieu à une délibération actant de la tenue du débat mais il ne donne pas lieu à un vote.

/// Éléments de contexte

/// Les orientations nationales :

Le gouvernement a fixé jeudi 23 juillet le cap du budget pour 2021, dont le gros morceau sera le plan de relance destiné à redresser l'économie frappée par la crise, remettant à plus tard les efforts sur la dépense publique. Le "seul objectif" du gouvernement est de "retrouver dès 2022 un niveau de richesse nationale pour la France équivalent au niveau d'avant la crise", a affirmé le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, devant les députés en présentant les grands axes du futur budget, dans le cadre du "débat d'orientation budgétaire". Hors impact du plan de relance, "l'écart est estimé à 4 points de notre richesse nationale entre la France d'avant crise et la France d'après crise", a-t-il détaillé, qualifiant ce chiffre de "considérable". Le gouvernement prévoit une contraction de 11% du produit intérieur brut (PIB) cette année, suivie d'un rebond mécanique de 8% en 2021, si l'on ne tient pas compte de l'effort public de 100 milliards d'euros sur deux ans annoncé par le Premier ministre. Si la répartition de ces dépenses entre 2021 et 2022 n'a pas encore été décidée, à Bercy on souhaite que le "maximum" soit effectif dès 2021 pour accélérer la reprise. Une partie, comme les mesures pour l'emploi des jeunes et l'apprentissage, prendront d'ailleurs effet dès la rentrée, puisque intégrées au troisième projet de loi de finances pour 2020 (PLFR 3), définitivement adopté ce 23 juillet.

Le plan de relance, d'un montant total de 100 milliards d'euros, aura pour objet de financer prioritairement des dépenses d'investissement. Afin de créer un effet de levier rapide sur l'économie, les dépenses mises en œuvre dans le cadre du plan de relance seront d'ampleur, non pérennes et les engagements seront concentrés en 2021.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1.1 % en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0.5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0.6 % en 2021.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11.3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119.8 % du PIB selon le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative pour 2020.

Au plan de la fiscalité, une grande réforme entrera en vigueur dès 2021 pour les EPCI avec la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA. L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation.

Une baisse de la CVAE est intégrée au plan de relance avec la suppression de la part des Régions, le taux théorique fixé au niveau national sera divisé par 2 et passera de 1.5 % à 0.75 % dès le 1^{er} janvier 2021. De même, une révision des valeurs locatives des établissements industriels est prévue et doit aboutir à une division par 2 avec la correction des taux appliqués à son calcul et de fait, les cotisations d'impôts fonciers payés par les entreprises seront diminuées (baisse de CFE et de TFPB). L'état, par l'intermédiaire d'un nouveau prélèvement sur recettes (PSR) de 3.29 milliards € en 2021 compensera intégralement les communes et les EPCI de cette perte de recettes fiscales.

/// Au plan local :

La crise n'a pas épargné notre secteur et à Cœur de Sologne, le tourisme qui était facteur de développement est très impacté. Les grands événements ont tous été supprimés et des incertitudes planent sur leur tenue en 2021.

L'Observatoire, en collaboration avec l'Agence de Développement Touristique Val de Loire - Loir-et-Cher, a fait le point sur la situation dans le département.

199 structures (14,6 % des établissements contactés) ont partagé leur regard sur l'arrière-saison touristique stoppée net par le deuxième confinement.

Une arrière-saison mitigée avec une clientèle affaires et groupes absente, des contraintes sanitaires pesantes, un chiffre d'affaires et des réservations encore en recul, le constat est presque le même pour tous. Le pessimisme s'enracine chez les professionnels très impactés par le rebond de l'épidémie de la COVID-19 et le second confinement.

Les prestataires touristiques font état d'une **arrière-saison très contrastée** d'un établissement à un autre : **autant de satisfaits que de mécontents**. Ce bilan mitigé est néanmoins meilleur que celui constaté en région où les 3/4 des répondants se déclarent déçus de la fréquentation enregistrée au cours du mois d'octobre. L'activité touristique est en repli par rapport à l'année dernière. 46 % des répondants ont enregistré moins de 75 % de leur volume de fréquentation habituel à cette période. Seul un tiers environ a bénéficié d'une fréquentation égale ou supérieure à l'an dernier.

/// **Des mesures sanitaires qui pèsent lourdement**

6 répondants sur 10 affirment avoir ressenti un ou plusieurs effets de ces mesures sur leur activité : diminution de la jauge d'accueil, fermeture provisoire de leur établissement...

/// **Le tourisme d'affaires et de groupes absent**

Si la clientèle individuelle loisirs semble néanmoins s'être maintenue, les répondants s'accordent massivement sur le recul très marqué de la clientèle affaires et des groupes.

/// **Un chiffre d'affaires qui semble encore en recul**

/// **Une activité au point mort pour les vacances de Noël**

Plus de la moitié des professionnels estiment que leur volume de réservations enregistrées est très inférieur à celui de l'année dernière. Pour 37 %, le planning des réservations est vide.

/// **Quel avenir ?**

Près de 6 répondants sur 10 expriment un fort niveau de crainte quant à la pérennité de leur entreprise. Pour 11 d'entre eux (7 %), l'impact peut être imminent.

/// **Des conséquences directes sur l'emploi.**

Si la quasi-totalité des professionnels ayant répondu ont réussi à maintenir l'emploi, 1 sur 5 a dû poursuivre les procédures de mise en chômage partiel.

Le budget 2020 de la communauté de communes a été marqué par la baisse conséquente de recette de taxe de séjour (autour de 200 000 € soit 30 % de moins qu'en 2019) et montre, s'il en était besoin, qu'il faut gérer avec vigilance les équilibres financiers.

/// Les engagements pluriannuels

Le nouveau mandat a débuté dans des conditions de crise sanitaire sans précédent et des incertitudes planent toujours.

Toutefois, certains projets recensés lors du dernier mandat peuvent être de nouveau envisagés :

- /// Le projet de franchissement de l'autoroute : le dossier avance, la démarche au niveau du ministère des transports a déclenché une demande d'étude de faisabilité technique auprès de Cofiroute,

/// Un parking avec de nombreuses places de stationnement de poids lourds est envisagé en sortie d'autoroute

/// Déploiement de la fibre avec le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique : toutes les collectivités travaillent à l'avancement de ce projet essentiel pour le développement économique et le syndicat agit très efficacement, même si la desserte FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) connaît quelques difficultés d'agenda, il apparaît plus que jamais essentiel de disposer d'accès performants à internet.

Il faut également rappeler qu'à l'origine du projet, les communautés de communes étaient sollicitées pour le paiement de l'investissement, et pour Cœur de Sologne cela représentait 1 200 000 €. Au final, grâce aux négociations menées par le syndicat, nous n'avons payé que 58 000 € (dont 51 000 en 2016). De plus, le déploiement était prévu sur une durée de 10 ans qui a été réduite à 5 ans. Il s'agit d'un plan global de 0.5 milliard d'euros !
Le développement de la 4G a aussi permis de libérer certains territoires.

/// Développement économique :

- par l'apport de soutiens financiers et l'aide technique et administrative, la communauté de communes agit en facilitateur et veut poursuivre l'installation de nouvelles activités
- il faudra nécessairement acquérir de nouveaux terrains afin de pouvoir répondre aux demandes d'investisseurs et organiser l'aménagement de ces projets (viabilisation, voirie, communications)



/// L'accessibilité aux handicapés de tous les bâtiments, dans le cadre de l'Ad'AP, se poursuivra en 2021 par l'aménagement de la rampe d'accès à l'école de musique de Nouan-le-Fuzelier,

/// Les investissements structurants : les tennis couverts et la couverture de la piscine de Nouan le Fuzelier seront achevés en 2021, il s'agit là d'investissements importants dans le domaine du sport. De nouveaux projets devront naître dans le mandat à venir et il faudra nécessairement équilibrer les offres de services à la population en misant sur la culture

/// Voirie : des travaux importants seront à prévoir sur les voies intercommunales avec le développement d'une vision sécuritaire et touristique (type chaussidou)

/// Sologne à Vélo : Après la boucle de Chaumont sur Tharonne (autour de Center Parcs), la liaison Lamotte Beuvron/Nouan le Fuzelier, la liaison Lamotte Beuvron/Vouzou, la liaison Chaon/Souvigny en Sologne sera prévue dans le mandat, à charge pour les Maires plus directement concernés de bâtir le projet de sorte qu'il reçoive l'assentiment de tous

La structure et la gestion de la dette

Au 31 décembre 2020, la dette, tous budgets confondus, est composée des emprunts suivants :

Année	Objet	Montant	Durée	Taux	Dernier remboursement
2007	Siège social achat	70 000 €	15	4,57	2022
2010	Achat local technique	185 000 €	15	3,07	2025
2010	Terrain Lamotte-Beuvron	100 000 €	30	3,35	2040
2010	Travaux voirie	200 000 €	15	3,04	2025
2010	Travaux voirie zones activités	200 000 €	15	3,04	2025
2015	Réhabilitation de la piscine	700 000 €	15	1,97	2030
2018	Halle sportive de Vouzon	440 000 €	10	0,65	2028
2020	Tennis couverts, couverture de la piscine	1 000 000 €	25	0.56	2045

Cela représente une annuité consolidée égale à 202 400 € pour 2021.

Après 2025, le montant de l'annuité consolidée qui tombe s'élève à 38 398 €, soit un montant comparable à celle de l'emprunt réalisé en 2020 (42 892 €).

Le résultat de l'année écoulée



STABILITÉ EN FONCTIONNEMENT

Au total, les dépenses de fonctionnement en 2020 sont stables, il faut noter quelques modifications dans la gestion :

- La piscine de Lamotte-Beuvron est de nouveau gérée en régie mais celle de Nouan le Fuzelier était fermée pour travaux,
- Une subvention d'équilibre du budget annexe des zones d'activités de 26 000 € est payée alors qu'il n'y en avait pas en 2019,

Au sujet des recettes, des modifications importantes sont pointées :

- Pour la première fois depuis la création de la communauté de communes, un encaissement de recette au titre du FPIC (péréquation fiscale) est intervenu
- Une aide de l'Etat a été encaissée au titre de la garantie de recettes prévue à l'article 21 de la 3^{ème} loi de finances rectificative (65 149 € d'acompte). Un complément arrivera en 2021 avant le 31 mai.

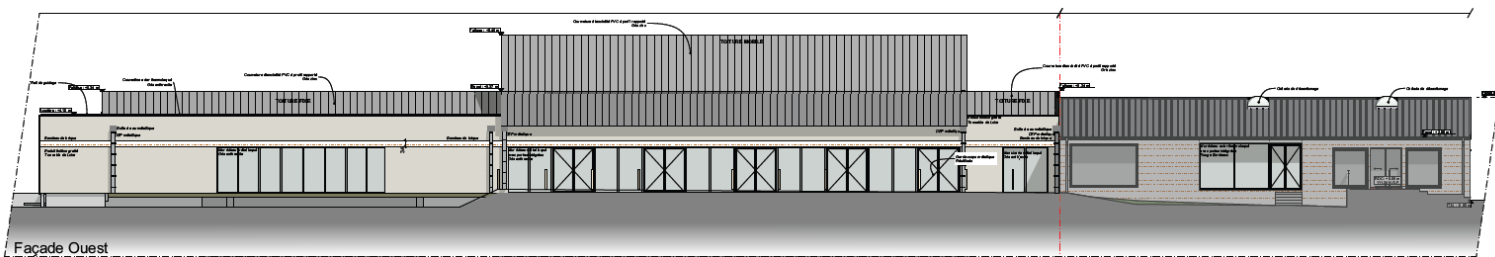
La taxe de séjour subi une forte baisse du fait de la crise sanitaire, la perte est estimée à 200 000 €.

Le résultat excédentaire global de fonctionnement, estimé à 1 280 000 €, comprend le report de l'année précédente de 814 000 € et montre malgré tout, un résultat satisfaisant pour 2020.

DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE



L'exercice 2020 affichera un résultat déficitaire de 228 017 € estimé. Cela est dû à la construction des deux tennis couverts sur la commune de Lamotte-Beuvron et au démarrage du chantier de la couverture de la piscine de Nouan le Fuzelier. Il s'agit de projets très importants au niveau de l'enveloppe et ils ont été menés de front. 2 000 000 € ont été injectés dans l'économie en 2020 !



Ces deux constructions bénéficient de subventions conséquentes, obtenues de haute lutte, mais leur encaissement effectif est décalé sur l'exercice 2021. Il a donc fallu emprunter pour abonder la trésorerie et un emprunt de 1 000 000 € a été réalisé, au taux fixe de 0.56 % sur une durée de 25 ans auprès du Crédit Agricole, ces conditions sont exceptionnelles !

Budget annexe des zones d'activités :

Globalement (investissement et fonctionnement), le budget annexe des zones d'activités fera ressortir un équilibre avec la vente du terrain à la société Locambourg et la vente en toute fin d'année du terrain de Nouan le Fuzelier à la société « les Frégates ».

Pour 2021, il faudra prévoir de nouvelles aides au développement car plusieurs demandes sont déjà en attente dans les services, ceci est signe d'une dynamique des investisseurs privés sur notre territoire.

Budget annexe du SPANC (Service public d'assainissement non collectif) :

Il est envisagé de revoir les tarifs car ceux du Service Départemental de la Qualité de l'eau qui intervient pour le compte de la communauté de communes augmentent régulièrement et les nôtres n'ont pas évolué depuis 10 ans.

/// Gestion du personnel

Les effectifs permanents (hors saisonniers et salariés d'associations) en équivalent temps plein, sont les suivants :

	2019	2020	Projet 2021
Administratif	3	2.92	3
Cabinet		0.15	1
Technique	2	2	4.5
Sport	2	2	3
Culture	4,5	4,41	3,71
Économie	0,5	0,5	1
MSAP	1	1,08	2
Tourisme	1.5	2	1.5
TOTAL	14,5	15,06	19,71



L'augmentation en nombre d'agents pour 2021 s'explique par le recrutement de personnes pour le fonctionnement de la piscine couverte à l'année : sont prévus un maître-nageur à temps complet, un adjoint technique et 1.5 agent de caisse ou ménage (comptés dans le service technique)

Pour la labellisation de la MSAP en MFS (Maison France Services), un agent est affecté à temps complet sur la structure.

Le secrétariat sera assuré par un agent du tourisme en attendant une mutualisation à venir.

Le poste devenu vacant à la médiathèque ne sera pas pourvu mais un agent de ce service travaille de nouveau à temps complet.

Cinq agents seront concernés par des augmentations d'indice liées aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (dits PPCR) au 1^{er} janvier 2021 et trois agents bénéficieront d'un avancement d'échelon dans l'exercice.

Dans le courant de l'année à venir, il sera proposé au conseil communautaire la création de postes d'avancements pour permettre à plusieurs agents d'accéder à un grade supérieur au titre de la promotion interne.

Le niveau du régime indemnitaire sera maintenu (RIFSEEP), et le télétravail qui modernise l'organisation sera reconduit car il est bénéfique au service et à l'agent concerné. Un investissement en matériel informatique réalisé fin 2020 permettra d'étendre le télétravail en cas de nouvelle crise sanitaire, les services seront équipés pour pouvoir tout réaliser en télétravail mais souhaitons que cela ne serve pas !

Le temps de travail est toujours basé sur la durée légale de 35 heures par semaine.

En matière d'actions en faveur du personnel, la collectivité adhère au CNAS, participe à hauteur de 20 euros pour le financement des mutuelles labellisées et la garantie maintien de salaire, et a mis en place, en 2016, l'attribution de chèques de table de 4,50 euros (dont 2,25 euros financés par Cœur de Sologne).

/// Quelle vision pour 2021 ?

La rigueur reste de mise dans la gestion en général de la collectivité, ce sont les excédents de fonctionnement qui permettent l'autofinancement des grands projets d'investissement.

Depuis la création de Cœur de Sologne, la fiscalité n'a jamais augmenté, il est important de le rappeler et crucial de maintenir cette politique car les contribuables se sentent pressurisés. Cela est rendu possible par l'acharnement à obtenir des financements pour les investissements, à développer le territoire en le rendant attractif et donc multiplier les origines de ressources.

Sur le budget 2021, en section d'investissement, l'essentiel sera constitué par l'achèvement des deux projets majeurs de 2020, les restes à réaliser se chiffrent à 2 547 267.43 €, c'est déjà beaucoup.

Il faudra stabiliser le budget avec les nouveaux effectifs et aborder les dépenses de fonctionnement de la piscine couverte avec vigilance.



Par ailleurs, des dépenses en matière de développement économique et de soutien post Covid sont déjà engagées et pèseront sur les budgets, mais elles sont sources de revenus pour l'avenir et restent nécessaires en cette période de crise.

/// Point sur la mutualisation

Les budgets évoluent (ressources en raréfaction) et la mutualisation devra se développer, ce sera le challenge de la mandature !

- /// La réflexion autour de logiciels communs a débuté entre les responsables des services : adhésion au GIP RECIA, par la communauté de communes, pour tester et partager le bénéfice de ce service, notamment pour la dématérialisation des procédures, l'utilisation du cadastre numérisé est mutualisée (la communauté de communes reçoit les fichiers et les « distribue » aux communes par l'intermédiaire de la société prestataire en informatique),
- /// La mise en place de rencontres professionnelles, sur des thématiques très ciblées, pour partager les connaissances était organisée régulièrement mais l'année 2020 n'a pas permis de poursuivre, il faudra nécessairement relancer cette organisation
- /// Le partage de matériel est envisagé par les élus et avec l'entretien de la Sologne à vélo une solidarité s'exerce entre les services techniques

- /// La gestion du PACT est réalisée par la communauté de communes, cela permet une demande de financement en commun
- /// Des services créés dans une commune sont partagés avec d'autres collectivités du territoire comme la fourrière animale par exemple, et plus récemment, le service urbanisme de la ville centre qui œuvre par conventions pour le compte des communes qui le souhaitent
- /// A force d'insistance et d'interventions des élus du territoire, les visites médicales des agents de nos 7 collectivités se tiennent dans les locaux que Cœur de Sologne met à disposition gratuitement. C'est une économie d'ensemble pour tous compte tenu de la diminution des trajets et du temps passé par les agents pour remplir cette obligation.
- /// Plusieurs études sont en cours sur la création de services mutualisés ou à optimiser :
 - Service Développement (avec la communication en priorité)
 - Service de Police intercommunale
 - Compétences spécifiques à partager



CONCLUSION



Ici plutôt qu'ailleurs

Lexique des abréviations et sigles

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé

CDG : Centre Départemental de Gestion

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CNAS : Comité National d'Action Sociale

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FCTVA : Fonds de Compensation à la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources
Intercommunales et Communales

FTTH : Fiber To The Home

GIP RECIA : Groupement d'Intérêt Public Région Centre
Interactive

MFS : Maison France Services

MSAP : Maison de Services Au Public

PACT : Projets Artistiques et Culturels du Territoire

PIB : Produit Intérieur Brut

PLF : Projet de Loi de Finances

PLFR : Projet de Loi de Finances Rectificative

PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

PSR : Prélèvement Sur Recettes

RIFSEEP : Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions,
des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties